



Marriage en france et divorce en dehors de l'union européenne

Par **dalx**, le **27/07/2010** à **14:08**

Bonjour, je suis étranger(russe) et je m'ai marié en France avec ma copine(russe).
Qq années plus tard nous avons décidé de nous séparer et avons passé la procédure de divorce en Russie.
Maintenant il faut que mon divorce soit reconnu en France. Je sais que il existe la procédure de vérification d'opposabilité. Je m'ai adressé au Procureur de la République(lettre A/R) et j'ai aucune réponse depuis plus que 6 mois. Quel autre démarche je peux faire?